

Barème d'honoraires*

Actualisé au 01/09/2022

*Prix maximum par prestation

TRANSACTION

TVA en vigueur : 20%

Honoraires de négociation

(Vente d'habitation, stationnement, terrain à bâtir)

Montant TTC à la charge du vendeur – Le barème est à appliquer par tranche cumulative

Assiette	HT	TTC
De 0 à 80 000 €	8,33 %	10 %
De 80 001 € à 150 000 €	5,83 %	7,00 %
De 150 001 € à 200 000 €	5,42 %	6,50 %
De 200 001 € à 250 000 €	5,00 %	6,00 %
De 250 001 € à 300 000 €	4,58 %	5,50 %
De 300 001 € à 450 000 €	4,17 %	5,00 %
Au-delà de 450 001 €	3,75 %	4,50 %

Avec un minimum de facturation de 2 000 €

LOCATION

Honoraires de location*

(Montant TTC identique pour chacune des parties, **baillieur et locataire**)

*L'ensemble des honoraires est plafonné à un mois de loyer charges comprises	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Réalisation d'état des lieux de sortie
Zone non tendue	8 € ttc/m ²	3 € ttc/m ²
Zone tendue	10 € ttc/m ²	3 € ttc/m ²

Frais d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur) **1%** du loyer annuel hors charges

Location stationnement (frais partagés entre chaque parties) **16 % TTC** du loyer annuel hors charges

GESTION LOCATIVE

Forfaits

(Montant exprimé en % HT de l'encassement)

Service Initial	7,00%
Service Confort	8,00%
Service Privilège	9,00%

DETAILS PRESTATIONS

Toutes les prestations spécifiques sont disponibles en agence, sur première demande

Nous consulter